

Une nouvelle zone de premier niveau : le . ASIA

Le .asia est une nouvelle extension générique, de même niveau que les .com, .info, .biz etc...

Cette extension correspond à la zone Asie-Pacifique, comprenant 73 pays, certains aussi surprenants que la Turquie, futur membre de l'UE et l'Antarctique.

Une condition essentielle à la réservation d'un nom de domaine en .asia :

un contact dans un des 73 pays, et pouvoir prouver son immatriculation dans ledit pays.

Toutefois, il n'est pas nécessaire que le titulaire du nom de domaine ait son siège social/ adresse principale dans un des 73 pays concernés.

Le calendrier d'ouverture de la zone .asia, qui n'est définitif ni dans ses dates ni dans ses conditions, est le suivant :

- **Sunrise 1** : JUIN 2007 : réservé aux gouvernements et entités publiques de la Communauté Asie-Pacifique
- **Sunrise 2** : SEPTEMBRE 2007, divisée en 3 niveaux :

?? titulaires de marques déposées avant le 16 mars 2004, enregistrées et utilisées. *Nous ne savons toutefois pas si les droits invoqués doivent être enregistrés dans un des 73 pays de la communauté Asie-Pacifique, ni où l'usage doit avoir été effectué, ni quelles preuves d'usage il faudra fournir.*

?? Titulaires de marques déposées avant le 6 décembre 2006 et enregistrées. *Même remarque concernant l'origine géographique du dépôt de la marque sur laquelle se fondera la demande de réservation en .asia*

?? Sous réserve d'avoir déposé un dossier dans l'un des deux cas ci-dessus, il pourra être demandé un second nom de domaine en .asia, déclinant le premier autour de termes génériques de type : group, societe, par exemple jurispatentgroup.asia.

Nous ne savons pas comment se déroulera cette période, sera-t-elle divisée en trois selon un ordre chronologique, ou les dossiers seront-ils déposés en même temps, mais étudiés selon l'ordre de priorité ci-dessus ?

- **Sunrise 3** : NOVEMBRE 2007 : raisons sociales, entités immatriculées au RCS
- **Sunrise 4** : FEVRIER 2008 : ouverture totale de la zone, mais les réservations se feront au prix fort pour limiter le nombre de demandes pirates
- **Sunrise 5** : MARS 2008 : ouverture totale selon le principe du premier arrivé, premier servi, au tarif définitif qui sera fixé pour cette zone.

En cas de demandes multiples, l'attribution se fera soit par tirage au sort, comme pour le .eu par exemple, soit par enchères, ce qui ne serait pas très équitable dès lors que le plus argenté n'est pas nécessairement celui qui a plus de droit qu'un autre sur un nom de domaine.

En cas d'échec, il est prévu un recours, à savoir le re-dépôt de la demande dans les 7 jours du rejet du dossier.

Le dossier, pour être accepté, doit être complet dès le dépôt de la demande. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseil habituel qui saura vous conseiller au mieux dans la préparation des documents nécessaires.

Il reste toutefois encore de nombreuses zones d'ombre pour le .asia que nous ne manquerons pas de mettre à jour au travers de nos articles dès que nous aurons plus d'informations.

Cécile ATHURION DELAITRE

Juriste Conseil en Propriété Industrielle

Cabinet JURISPATENT © 2007